

Le lundi 16 octobre deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	JUGAN Nathalie	P	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	PVR CT
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	P	TETREL Guylène	P
DOUBLET Thierry	P	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	P
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	P	TIMONNIER Gillian	PVR OD

Secrétaire de séance : Élu(e) conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Mme THÉAULT Chantal

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 11/10/2023 Affichage : 11/10/2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Proposition d'ajout d'un point non prévu à l'ordre du jour

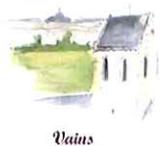
Délibération 20231016-01

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point qui n'était pas prévu à l'ordre du jour. Il s'agit du Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2022 qui doit être présenté au Conseil Municipal de la commune de VAINS, commune membre du SMPGA, Syndicat de Mutualisation de l'Eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin, dans le délai de 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné (rapport reçu en mairie le 13/10/2023).

Il s'agira du point n°3 de cette séance du Conseil Municipal.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal délibère et vote l'ajout d'un point non prévu à l'ordre du jour.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.



Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 septembre 2023
Délibération 20231016-02

Après s'être assuré que chaque conseiller municipal ait bien reçu le procès-verbal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable 2022
Délibération 20231016-03

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS, Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable, pour l'exercice 2022 doit être présenté au Conseil Municipal de la commune de VAINS, commune membre du SMPGA, Syndicat de Mutualisation de l'Eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin, dans le délai de 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Le document a été adressé par mail aux membres du Conseil Municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Il est présenté par M. le Maire et complété par quelques précisions apportées par Mme Chantal THÉAULT, Vice-Présidente au SMPGA.

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2022, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des informations communiquées.

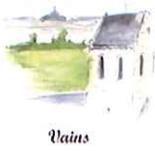
M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4. Monument aux Morts : point de situation

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Suite aux dommages subis par la statue du soldat qui ornait le monument aux morts, les débris ont été déplacés en vue de la cérémonie de commémoration qui aura lieu le 13 novembre.



Mme Sandrine POULET informe de l'accueil très favorable reçu de la part des organismes susceptibles d'apporter une subvention en vue de remplacer la statue.

L'assureur de la commune a en revanche fait savoir que ce sinistre n'entre pas dans les garanties couvertes par le contrat d'assurance.

Une discussion s'ouvre sur les différentes possibilités :

- Réparer ce qu'il reste de la statue, ce qui serait une intervention lourde compte tenu de l'importance des dommages,
- La remplacer à l'identique, par une sculpture monolithe taillée dans un bloc de pierre,
- Confier à un-e artiste la création d'une œuvre totalement nouvelle,
- Laisser le monument aux morts en l'état, ce qui semble exclus selon les avis partagés.

La création originale séduit mais la volonté du conseil municipal est de consulter et associer la population dans la définition du projet, en particulier les anciens combattants et les scolaires.

Par ailleurs, M le Maire informe que le muret délimitant le parc du monument aux morts a été récemment endommagé. Une demande de devis est en cours pour sa restauration. Le conseil municipal valide l'idée d'élargir, à l'occasion de cette restauration, l'accès pour inciter à y entrer plus facilement qu'aujourd'hui.

Enfin, M. le Maire informe que le calvaire des 3 croix route de Saint Léonard est dégradé et a besoin d'être repris. Un devis a été reçu (9 500 € TTC). Un deuxième devis a été demandé.

5. Organisation de la commémoration de l'Armistice

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

La célébration de l'Armistice aura lieu cette année à Vains le lundi 13/11/2023 à 11h00 en présence des écoles de la commune et des associations patriotiques du secteur.

6. Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été destinataire d'une nouvelle déclaration d'intention d'aliéner.



7. Questions diverses

- Point sur l'urbanisme :

Mme THEAULT fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et donne lecture des décisions prises.

- Réunion SDEM 50 05/10/2023 à Sartilly : M. Philippe STRUGALA a assisté à la réunion et a transmis l'information suivante à M. le Maire : le SDEM 50, coordonnateur du groupement d'achat du marché d'électricité 2023-2025 attribué à EDF, s'est employé à limiter la hausse des prix de l'électricité. La facture finale 2023 pour la commune de VAINS se verra diminuer par l'application d'une régularisation versée en deux fois, octobre 2023 et 1^{er} trimestre 2024. La commune va recevoir prochainement le 1^{er} versement.
- M. le Maire informe de la Journée Bocage et Eau, 2nde édition, le 24/11 de 13h30 à 17h à la salle polyvalente Victor Hugo Avranches.
- Mme POULET informe de la démission de Mme Janine LECHAT, suite à son départ de la Commune, de ses fonctions de représentant extérieur du conseil d'administration du CCAS.
- M. le Maire informe de la réunion de la Commission de Contrôle des Listes Electorales le 27/11/2023 à 18h30.
- Réunion du comité de pilotage Natura 2000 de la Baie du Mont-Saint-Michel 04/10/2023 à Pontorson. M. Sébastien LECHARTIER était présent pour la commune de Vains et fait un retour de cette réunion.
- M. le Maire informe de l'invitation de l'école St Michel à la semaine du goût vendredi 20/10 à partir de 16h45.
- Mme POULET informe de la candidature de la commune de Vains au programme « Villages d'avenir », conjointement avec 8 autres communes labellisées Village Patrimoine.
- M. Le Maire fait un retour sur la réunion du 16/10/2023 avec le Conservatoire du Littoral (étude cahier des charges, aménagements, dossier tables de pique-nique, déplacement GR).

La présente séance est levée à 22h30 et contient 3 délibérations numérotées 20231016-01 à 20231016-03.

Fait à Vains, le 20 / 11 / 2023



Le Maire

Olivier DEVILLE

Le Maire

Olivier DEVILLE

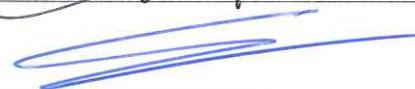
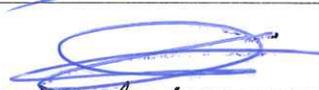
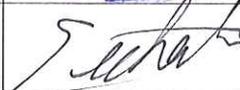
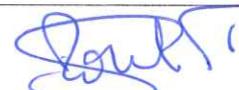
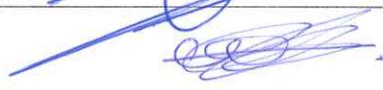
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 16/10/2023
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2023 Page 65

Le Maire,
Olivier DEVILLE

CARNET Jean Philippe	
DEBON Anthony	
DEVILLE Olivier	
DOUBLET Thierry	
FAGUAIS François	
JUGAN Nathalie	
LECHARTIER Sébastien	
LEMOINE Vincent	
POULET Sandrine	
RENOUF Pascal	
SAVARY Chantal	
STRUGALA Philippe	PVR CT 
TETREL Gylène	
THÉAULT Chantal	
TIMONNIER Gillian	PVR OD 

